



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier	M.	Jean-Michel Talon

Présences

85 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées

Mmes Krenger Anna, Saito Anne, Sierro Laurence

MM. Akiki Alain, Aubord Yvan, Gay Claude-Pascal, Giuliano Angelo, Gori Mario, Mark Olivier, Silleri Domenico, Tschopp Vincent, Welte Ivon, Wetzler Paul, Yerly Fabrice

Absences non excusées

M. Alain Delseth

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 4 septembre 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Ordre du jour

0 Préambule _____

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 _____

2 Assermentation _____

Néant.

3 Nomination _____

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert·e·s), démissionnaire.

3.2 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert·e·s) et de M. Fabrice Yerly (Les Vert·e·s), démissionnaires.

3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Catherine Morel-Roberti (UDC), démissionnaire.

- 3.4 D'un membre suppléant à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Valérie Calderini (UDC), démissionnaire.
- 3.5 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Murat Karakas (UDC), démissionnaire.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

- 5.1 Sur la désignation de la commission des finances pour l'examen des deux préavis à venir (*ils seront transmis par courriel aux membres de la COFIN d'ici au 5 septembre 2024 et mis à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 9 octobre 2024*) de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve (CITS) relatifs, d'une part, au budget 2025, et, d'autre part, aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve. (Séance de commission le jeudi 12 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil communal de Vevey, rue du Conseil 8 à Vevey).

6 Communication de la Municipalité _____

Néant.

7 Rapport des commissions _____

- 7.1 Sur le préavis No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Rapp. M. Simon Lepêtre).
- 7.2 Sur le préavis No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Rapp. M. Florian Manzini).
- 7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Jean-Marc Forclaz « Fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement » (Rapp. M. José Jorge).
- 7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux » (Rapp. M. José Jorge).

8 Préavis de la Municipalité _____

- 8.1 No 16/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'800'000.- au maximum pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure. (Séance de commission le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

9 Rapport-préavis de la Municipalité

9.1 No 15/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 381'100.- TTC pour la mise en place d'une solution de gestion des ressources humaines (SIRH) et à la réponse au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc « pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ». (Séance de commission le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

10 Postulats, motions et propositions

10.1 Postulat de M. Romain Pilloud « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres »

11 Interpellations

11.1 Interpellation de M. Nicolas Büchler « Situation de la Poste sur le territoire communal ».

11.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst « La Neige de Mai et le Futur : Comment le Nouveau Règlement Cantonal Pourrait Renforcer la Protection de nos Prés de Narcisses »

11.3 Interpellation de M. Pierre Loup (DA): « Des sociétés locales au 2M2c »

11.4 Interpellation de M. Quentin Talon (DA): « Veytaux, zone Mobilis »

11.5 Interpellation de M. Roland Rimaz (PS): « Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux ? »

11.6 Interpellation de M. Samuel Roch (PLR): « Extinction de l'éclairage public nocturne, quel bilan ? »

11.7 Interpellation de M. Matthieu Ehinger (PLR) « PACom, qui est le groupe citoyen et quel est son rôle ? »

11.8 Interpellation de M. Lionel Winkler (PLR): « Fontanivent : un passage à niveau pas à niveau »

12 Autres objets s'il y a lieu et divers

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames et Messieurs, avant les salutations d'usage, je me permets de saluer en premier lieu ce soir quelqu'un qui est venu au monde après l'envoi de l'ordre du jour de cette séance mais qui aura peut-être une influence décisive sur l'issue des votes de ce soir.

Il s'agit de Maxime Dias, né ce lundi 2 septembre à 8 h 30, fils de notre collègue conseillère communale Soraia Dias. D'après ce que je sais, tout le monde se porte bien, bienvenue à Maxime et félicitations à sa maman – surtout - et à son papa aussi !

Applaudissements de l'assemblée.

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est pour cette séance du Conseil communal du 4 septembre 2024.

Je salue également tous les membres du Conseil municipal, notre secrétaire du Conseil communal, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que notre huissier.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement. Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir. J'ai repris les habitudes de mon prédécesseur en vous proposant une photo qui illustre, sans plus de commentaires, une actualité de notre belle commune depuis la dernière séance.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.* »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Point 10, ajout du postulat suivant :

10.1 postulat de M. Romain Pilloud: « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres »

Point 11: ajouts de 6 Interpellations

11.3 Interpellation de M. Pierre Loup (DA): « Des sociétés locales au 2M2c »

11.4 Interpellation de M. Quentin Talon (DA): « Veytaux, zone Mobilis »

11.5 Interpellation de M. Roland Rimaz (PS): « Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux ? »

11.6 Interpellation de M. Samuel Roch (PLR):«Extinction de l'éclairage public nocturne, quel bilan ?»

11.7 Interpellation de M. Matthieu Ehinger (PLR) « PACom, qui est le groupe citoyen et quel est son rôle ?»

11.8 Interpellation de M. Lionel Winkler (PLR):« Fontanivent : un passage à niveau pas à niveau»

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour.

Afin de tester le matériel de vote, je sou mets au vote électronique l'approbation de l'ordre du jour ainsi modifié :

L'ordre du jour est approuvé par 72 OUI, 1 NON, 1 Abstention.

0 Préambule

M. le Président

1. Nous avons discuté, lors de la dernière séance, du dépôt des motions et des projets de règlements. Je souhaite que ces derniers nous parviennent une semaine avant la séance du Conseil communal. J'en ai parlé avec les membres du bureau qui sont favorables avec cette façon de faire. J'en ai également parlé avec la direction des affaires communales du Canton qui n'y voit aucune objection. Nous avons un règlement du Conseil qui nous permet d'être assez libres. En principe, nous ne devrions pas nous prononcer sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour 15 jours avant la séance, mais nous le faisons en modifiant l'ordre du jour comme nous venons de le faire.

Je souhaite mettre en place cette procédure, car la recevabilité des motions est une question sur laquelle nous devons prendre une décision, nous sommes un organe législatif qui doit bien sûr respecter la loi.

Cela permettra d'avoir un avis du bureau, éventuellement de consulter la Municipalité et le Canton et si le motionnaire est d'accord, d'envoyer le texte de la motion aux groupes avant. Avec un délai d'une semaine nous arriverons à presumer si l'objet déposé est recevable en tant que motion ou pas.

Et dans tous les cas, il est toujours possible pour le Conseil communal de voter l'urgence avec l'art. 102 al. 2 du règlement, pour traiter un objet.

2. Vous avez reçu avec l'ordre du jour, les dates de toutes les séances du Conseil communal pour 2024 et 2025. La séance du 13 novembre 2024 sera extra-muros et aura lieu dans la salle du Grand Conseil à 19h00. La séance sera précédée d'une visite des locaux du Grand Conseil à 17h30 par nos députés, M. Romain Pilloud et M. François Cardinaux. Des informations supplémentaires vous seront transmises ultérieurement et pour le transport, je vais laisser les chefs de groupe s'organiser avec leurs membres pour venir en train ou en voiture en profitant de faire du covoiturage. Si des conseillers souhaitent être remboursés, il faudra m'en faire part.

3. Je vous rappelle quelques points de notre règlement :

1. Chaque conseiller doit déclarer ses intérêts, je vous invite à faire une mise à jour de ces derniers sur le site, car vous avez peut-être eu des changements professionnels ou obtenu de nouvelles fonctions. Si vous ne savez pas comment faire, Mme la secrétaire et moi-même nous tenons à disposition pour vous aider.

2. Je vous rappelle l'art. 116 al. 2 : Discussion

² Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande. Je ne vais pas l'utiliser souvent, mais si les discussions s'éternisent, s'il y a un monologue stérile ou plutôt un dialogue entre un Municipal et un Conseiller qui ne faisait pas partie de la commission, j'utiliserai cet article.

3. Vu que le respect du règlement est l'une de mes principales tâches, le dernier article important concerne les réponses municipales Art. 104 al. 5: *Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai d'un an par :*

a) un rapport sur le postulat ;

b) l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ou

c) un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.

Au 31.12.2023, il y avait 51 objets en attente de réponse, cette liste a diminué de 3 depuis. Durant mon année de présidence, la Municipalité a annoncé vouloir répondre à 30 de ces objets en suspens, dont 5 émanent de votre serviteur. J'espère

que cette liste diminuera, vous savez qu'il s'agit de délais d'ordre, qui ne sont pas juridiquement contraignants, mais j'attache une certaine importance à ce que les interventions et propositions des Conseillères et Conseillers, qui relaient les demandes de la population, puissent obtenir une réponse dans le délai prévu par le règlement.

4. Tous les courriels ou correspondances doivent être envoyés à presidence@conseilmontreux.ch, qui est relevée par Mme la secrétaire et moi-même.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024, M. le conseiller Florian Manzini a écrit au bureau pour faire part de quelques corrections de plumes qui seront prises en considération dans le PV définitif de la séance du 19 juin 2024, avec l'aval de notre président sortant.

Y a-t-il d'autres demandes de modification ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Assermentation

Néant.

3 Nomination

3.1 D'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert·e·s), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe des Vert·e·s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert·e·s propose la candidature de M. Fabrice Yerly.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Fabrice Yerly. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Fabrice Yerly élu membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 De deux membres suppléants à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Béatrice Tisserand (Les Vert·e·s) et de M. Fabrice Yerly (Les Vert·e·s), démissionnaires.

M. le Président

Le groupe des Vert·e·s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Florian Manzini (VER)

Le groupe des Vert·e·s propose les candidatures de MM. Olivier Grand et Romain Moracchini-Villard.

M. le Président

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement MM. Olivier Grand et Romain Morrachini-Villard. Y a-t-il des oppositions à ces propositions?

Ce n'est pas le cas, je déclare MM. Olivier Grand et Romain Morrachini-Villard élus membres suppléants à la commission des finances (COFIN) et les en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Catherine Morel-Roberti (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Tal Luder

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Tal Luder. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Tal Luder élu membre à la commission de gestion (COGEST), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 D'un membre suppléant à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Valérie Calderini (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Pablo Menzi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Pablo Menzi. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Pablo Menzi élu membre suppléant à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.5 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Murat Karakas (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Murat Karakas (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Tal Luder.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Tal Luder. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Tal Luder élu membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

J'ai des correspondances à vous transmettre.

- Un premier courriel de Mme Yvonne Corbaz concernant le Parc Donner. Je vous donne une lecture des extraits principaux et mettrai le courriel et ses annexes en copie du PV.
annexe 1

Pour votre information, étant sollicité pour une rencontre, j'ai accepté de rencontrer Mme Corbaz le 19 septembre afin de l'écouter.

- Un mail de démission de la suppléance de la COFIN de M. Fabrice Yerly annexe 2
- Un mail de démission de la CCO de M. Murat Karakas annexe 3
- Un mail de démission de membre suppléante du SIGE de Mme Valérie Calderini annexe 4
- Un mail de démission de la COGEST de Mme Catherine Morel-Roberti annexe 5
- Un mail de démission de la suppléance de la COFIN et de membre de l'ASR de Mme Béatrice Tisserand. annexe 6
- Un courrier de démission du Conseil communal et de la CCO de Mme Antoinette Loup avec effet au 9 octobre 2024. annexe 7

5 Communication du Bureau

5.1 Sur la désignation de la commission des finances pour l'examen des deux préavis à venir (ils seront transmis par courriel aux membres de la COFIN d'ici au 5 septembre 2024 et mis à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 9 octobre 2024) de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve (CITS) relatifs, d'une part, au budget 2025, et, d'autre part, aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve. (Séance de commission le jeudi 12 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil communal de Vevey, rue du Conseil 8 à Vevey).

Présidence provisoire : Mme Laurence Sierro (PLR)

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 Communication de la Municipalité

Il n'y a aucune communication de la Municipalité.

7 Rapport des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale (Rapp. M. Simon Lepêtre).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 13/2024 de la Municipalité du 17 mai 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.00 TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

7.2 Sur le préavis No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens (Rapp. M. Florian Manzini).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Commençons avec un peu d'histoire, c'est-à-dire avec le préavis 27/2021, ce dernier demandait un crédit d'investissement de CHF 280'000.- pour financer une étude de projet. Le montant global du projet s'élevait à 2,3 millions pour la rénovation de 4 bâtiments, c'est-à-dire environ CHF 700'000.- pour la villa mentionnée dans ce préavis, environ CHF 900'000.- pour le dépôt et le reste pour la création d'un lieu d'accueil bureau dans l'ancienne morgue et la rénovation du funérarium. Ces deux derniers objets, que je viens de citer, n'étaient pas remis en question en commission, par contre, transformer une villa en vestiaire pour CHF 700'000.-, d'où nous voyons les Dents du Midi jusqu'à Genève, quelle aberration !

De là, est venue l'idée d'agrandir le dépôt, par exemple en lui ajoutant un sous-sol, un étage supplémentaire.

Malheureusement ce débat n'a pas pu avoir lieu étant donné que la Municipalité a retiré ce préavis avant le débat en plénum, je considère cela comme un déni de démocratie. Je pensais que vous alliez revenir avec une nouvelle proposition, mais non, c'est plutôt la politique de l'autruche, je plante la tête dans le sable et j'attends que quelque chose se passe. Une année se passe, deux années se passent, trois années, effectivement là il se passe quelque chose, la SUVA est passée, en considérant ces locaux comme insalubres, la honte pour la commune de Montreux.

Une fois de plus nous sommes dans l'urgence et obligés d'accepter ce préavis pour le bien-être de nos employés. Pour montrer notre mécontentement de la manière de gérer le bien-être de nos employés, l'UDC s'abstiendra de soutenir ce préavis.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme vous le savez, les locaux actuels de l'équipe d'entretien du cimetière et de l'équipe du secteur de Clarens à l'Avenue Rousseau ne répondent pas aux exigences de la loi sur le travail. Au nom du groupe des Vert.e.s nous remercions la Municipalité et les services communaux pour l'élaboration de ce préavis qui permettra enfin le déménagement des équipes concernées dans des locaux conformes et ceci dans un délai raisonnable. Nous vous invitons donc à accepter le préavis 14/2024.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien sûr que le sujet est important et que nous avons besoin de ces locaux, néanmoins, concernant la maison du cimetière qui a la vocation d'accueillir des endeuillés, ce qui demande parfois une disponibilité, du tact, de l'écoute et un espace serein et tranquille, la compatibilité avec une maison en chantier me paraît difficile.

Approcher la paroisse, comme le suggère la Municipalité dans le rapport, pour trouver des locaux adaptés à cela, me paraît non seulement une bonne solution, mais quelque chose d'incontournable. L'a-t-elle déjà fait ?

Peut-être pas pour toute la durée du chantier, mais pour les phases les plus bruyantes, il faut absolument trouver une solution.

M. Mathieu Quartier-dit-Maire (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture du rapport un paragraphe a plus particulièrement retenu mon attention, je cite :
« *Les réflexions autour de ce préavis ont débouché sur une volonté de faire appel à certaines compétences des employé·es de la Commune (maçonnerie, menuiserie, constructions métalliques), afin de valoriser le savoir-faire interne, de faire baisser les coûts et de simplifier certains travaux.* »

Après une lecture complète et attentive du rapport, j'aurais bien aimé avoir des réponses aux questions suivantes :

- Avez-vous une estimation quant à la part des travaux qui seront réalisés par des employés communaux ?
- Avez-vous évalué l'impact économique pour notre commune en choisissant d'utiliser des ressources internes au lieu de faire appel à des entreprises locales ?
- Comment le choix de ne pas faire appel aux entreprises locales s'inscrit-il dans notre stratégie du soutien à l'emploi et au développement de l'économie locale ?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le préavis déposé par la Municipalité et la remercie pour le travail effectué dans le cadre du bien-être de ces collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs nous tenons à souligner certains propos qui viennent d'être tenu par le représentant PLR dans ce plénum et l'incitons à donner les moyens nécessaires à notre Municipalité lors de l'élaboration du prochain budget.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de M. Loup, nous n'avons pas encore pris contact avec la paroisse, nous attendons de savoir si les travaux vont avoir lieu ou pas, mais évidemment que cela fait partie des solutions envisagées pour essayer de maintenir, autant que faire se peut, la qualité d'accueil au cimetière pendant les travaux.

S'agissant des questions de M. Quartier, il eut été préférable de les poser lors de la séance de commission, car il est maintenant tard dans le processus pour demander des éléments précis. En l'occurrence, la Municipalité n'est pas en mesure d'y répondre dans un délai aussi bref. De manière générale, le Conseil communal avait effectivement jugé, en son temps, que le projet précédent était trop cher. Mais cela ne déchargeait ni le Conseil communal, ni la Municipalité de trouver des solutions pour mettre à disposition des locaux adaptés à notre personnel. Nous avons cherché à voir comment valoriser au mieux les compétences,

notamment pour réduire les coûts. La Commune est pourvoyeuse de beaucoup de mandats aux acteurs économiques privés, il suffit de regarder les comptes et le rapport de gestion pour le réaliser. Mais sa vocation n'est pas de faire travailler les entreprises.

Vous nous mettez régulièrement la pression pour optimiser les coûts de fonctionnement de l'administration. Nous avons la chance d'avoir des ressources internes parce que nous avons besoin d'avoir ses compétences pour le travail quotidien. Il paraît logique à la Municipalité de les valoriser dans ce type de projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Florian Manzini (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 14/2024 de la Municipalité du 31 mai 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.00 TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière, sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière, sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 202'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI, 1 NON, 10 ABSTENTIONS.

7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Jean-Marc Forclaz « Fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement » (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

M. le Président, Chers collègues,

Par le dépôt de ce postulat j'ai souhaité partager avec notre Conseil le triste constat du coût énergétique et par conséquent environnemental, engendré par un trafic non fluide.

Personne n'a contesté la réalité des chiffres et j'espère que vous avez été nombreux à prendre conscience de l'ordre de grandeur des enjeux environnementaux que représentent les ruptures de flux de trafic. Pour rappel, pour le seul axe de la Grand-Rue, 1 seul redémarrage de 0 à 50 km/h de chaque véhicule qui y circule représente la consommation

électrique de 600 familles de 4 personnes. Imaginez les économies potentielles si l'on étend le raisonnement à l'ensemble du réseau routier de la commune.

En séance de commission, M. le Municipal Chiaradia a déclaré que la Municipalité ne soutient pas la prise en considération de ce postulat car elle préfère, je cite, « *retenir au maximum les véhicules aux grandes entrées de l'agglomération pour éviter un appel d'air au centre-ville* ».

Ce slogan ronflant pourrait faire sourire s'il n'y avait pas un tel gaspillage d'énergie à la clé...mais qui peut penser sérieusement une seule seconde, qu'un ou deux arrêts de moins, pour un automobiliste, vont constituer un appel d'air pour venir au centre-ville ?

Ce postulat, destiné à une prise de conscience, a été déposé à la séance du 27 mars, 5 mois se sont écoulés.... Ce lundi à 21h15 les feux du carrefour de Chailly étaient en régime orange clignotant pour un trafic assez soutenu mais très fluide, bravo et tant mieux. En faisant un petit détour par Clarens, j'ai pu constater que les 7 feux de circulation situés entre le port du Basset et le 2M2C étaient en régime normal, j'ai été arrêté 3 fois dont 2 pour rien, dommage, et où est la cohérence ? La Municipalité annonce des réaménagements de la circulation à Clarens, bonne nouvelle, mais ça prendra du temps.

Je vous invite donc à soutenir mon postulat afin de mettre un peu de pression sur la Municipalité pour qu'elle tienne compte de ces considérations de fluidité de trafic pour les projets futurs, et pour qu'elle mette en place, à très court terme, ne serait-ce que les mesures les plus simples comme le réglage des feux de circulation partout où cela est possible.

Voulez-vous réellement faire quelque chose de concret pour le climat ? Slogan ou action concrète tel est l'enjeu.

Ultime argument, celles et ceux qui ont assisté à la présentation du projet d'agglomération Rivelac qui a précédé notre Conseil, l'auront entendu comme moi, la fluidité du trafic fait partie des objectifs du projet d'agglomération Rivelac. Nous pouvons commencer tout de suite.

Je vous remercie pour votre attention

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera la prise en considération de ce postulat car les propositions de M. Forclaz méritent d'être étudiées.

Par un heureux hasard, la Municipalité nous a communiqué le 30 août 2024 que deux postes avaient été pourvus. Il s'agit de celui du délégué aux mobilités et de celui du délégué à la durabilité.

Ce postulat tombe donc à pic et pourra être intégré aux réflexions de ce nouveau pôle de compétences.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir la prise en considération du postulat.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et chers collègues,

Le postulat de M. Forclaz est particulièrement intéressant, car il représente, à ma connaissance, la première intervention devant notre Conseil, apportant des données techniques incontestables concernant le bilan énergétique des véhicules. Certes, pour ce qui est des piétons, on peut se réjouir de la priorité absolue dont ils bénéficient sur les passages qui leur sont dévolus, ce qui représente certainement un gage de sécurité pour eux, mais il faut être conscient que cela se fait partiellement au détriment de considérations d'ordre écologique, comme l'a fait remarquer le postulant. Par exemple, la suppression des feux aux

passages à piétons exclut l'instauration d'une "onde verte", comme on la connaissait dans les années 1960-1970, et qui permettait aux véhicules de traverser tout un quartier de ville, sans s'arrêter et à vitesse constante, ce qui était très favorable sur le plan énergétique. Remarquons que la présence systématique de feux aux passages à piétons est toujours d'actualité dans d'autres pays, comme par exemple aux USA, et cela permet une cohabitation bien plus apaisée de la circulation entre piétons et voitures que chez nous. Mais la remise en question de la priorité absolue dont bénéficient les piétons n'est ni de notre ressort, ni à l'ordre du jour ce soir.

Revenant au contenu du postulat de M. Forclaz, je suis ébahi de constater son rejet pur et simple par la gauche de la commission, ainsi que par la Municipalité représentée par M. Chiaradia. Le postulat ne demande en effet que des actions très avisées et judicieuses, et de plus en lien évident avec la protection de l'environnement. Je rappelle ici les deux démarches demandées à la Municipalité par le postulant dans sa conclusion :

1. Améliorer la fluidité du trafic routier sur l'ensemble du réseau communal pour réduire la consommation énergétique et les émissions nocives pour les riverains.
2. Etudier toutes les pistes qui lui permettent d'agir dans le même sens auprès de ses partenaires.

Ces deux démarches s'inscrivent parfaitement dans le contexte écologique que nous favorisons, avec la préoccupation principale de réduire les nuisances liées aux trafic automobile. Alors, que leur reprochez-vous ?

L'argumentation de M. Chiaradia pour démolir le postulat de M. Forclaz lors de la séance de commission était loin selon moi d'être transparente, et il n'a pas justifié de manière précise les raisons pour lesquelles les deux requêtes que je viens de lire devaient être selon lui rejetées. Je sollicite ici le conseiller municipal Chiaradia pour qu'il s'exprime à nouveau ce soir sur les raisons précises de son rejet de ces deux propositions, pourtant parfaitement neutres et anodines, et que je viens de rappeler.

Pour ma part, et sans plus attendre, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre en considération le postulat de M. Forclaz, qui demande à juste titre à la Municipalité d'étudier toute mesure visant à améliorer la fluidité du trafic tout en réduisant la consommation énergétique des véhicules.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Je vous remercie M. Posternak je vous rappelle que le secret du vote existe en commission et que nous ne savons pas qui a voté quoi. C'est votre interprétation de dire que c'est la gauche qui a refusé.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Même si l'on ne peut être que sensible à la volonté de réfléchir à la manière dont on peut limiter l'impact sur l'environnement et les volumes sonores de la voiture, le raisonnement de ce postulat se heurte très rapidement à plusieurs limites, notamment à celle de ne penser la mobilité qu'à travers le prisme de la voiture, pour ne pas dire de la voiture individuelle. Alors, plusieurs questions se posent :

Pourquoi ne pas avoir exploré d'autres hypothèses afin de permettre un partage plus équitable du territoire entre la voiture et des mobilités moins polluantes ?

Pourquoi les transports en commun, les vélos (électriques ou musculaires), les trottinettes, les rollers (chers à notre précédent président du conseil communal), et la mère de toutes

les mobilités bas carbone, la marche, doivent-ils être cantonnés à un rôle d'empêcheur de rouler en rond pour les voitures ?

Pourquoi ne pas avoir poussé la réflexion plus loin, en dehors des sentiers battus et bitumés de la mobilité motorisée et du dogme du 50 km/h en ville ?

Pourquoi, par exemple, ne pas avoir inclus dans les calculs de ce postulat une étude comparative entre ce qui se passe à 50 km/h et à 30 km/h ? (Notamment en ce qui concerne une accélération soit de 0 à 50, soit de 0 à 30, sachant qu'une accélération de 0 à 50 est 2.25 fois plus énergivore qu'une accélération de 0 à 30). Et ainsi pouvoir ouvrir le champ des possibles pour un partage plus harmonieux des axes de circulation entre les différentes formes de mobilités ?

Finalement, pourquoi ne pas souhaiter une politique de mobilité réfléchie de manière globale, qui permette enfin à l'ensemble des modes de déplacement de s'épanouir dans un paysage urbain plus sûr et respectueux de l'environnement et de nos engagements climatiques ?

Ainsi, ces questions n'ayant pas été abordées dans ce postulat, l'ensemble du groupe des Vert·e·s le rejettera et invite le reste du conseil communal à en faire de même, tout en souhaitant que ce débat soit le point de départ d'une réflexion plus aboutie sur la mobilité montreuusienne du futur, et surtout offrir un défi plus stimulant pour nos deux nouveaux délégués à la durabilité et à la mobilité que ce qui est proposé dans ce postulat.

Merci de votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Forclaz. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir permis la tenue de cette commission. Car il en ressort un réel plaidoyer pour le 30 km/h en ville.

Malheureusement ce n'était pas votre intention de départ. En effet, votre intention était bien de défendre à tout prix le 50 km/h et d'opposer les différentes formes de mobilités, sous prétexte d'un souci écologique.

Car ne nous leurrions pas, il est tout simplement utopiste de croire pouvoir optimiser la vitesse d'une voiture pour qu'elle pollue moins lorsqu'elle se déplace au milieu de tous les éléments urbains à considérer.

M. Chiaradia l'a rappelé, la fluidification du trafic est un travail complexe qui nécessite des compromis. Votre vision réductrice de la fluidité représente malheureusement clairement un plaidoyer pro voiture.

Je le disais en préambule, le point positif de cette commission est d'avoir fait ressortir le consensus scientifique et les bonnes pratiques dans d'autres villes autour du ralentissement de la vitesse et d'une cohabitation harmonieuse avec les piétons.

Au final, le choix est simple. Veut-on continuer à aller dans le sens des démarches initiées par la Municipalité pour optimiser le partage des mobilités pour que tous s'y retrouvent, aussi bien automobilistes, cyclistes que piétons ? Ou veut-on, comme le propose M. Forclaz, garder à tout prix le 50 km/h pour les automobilistes aux dépens des autres mobilités ?

Le groupe socialiste a fait son choix et rejettera donc la prise en considération du postulat à sa quasi-unanimité. Merci pour votre attention.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne votera pas la prise en considération du postulat de M. Forclaz même si nous saluons la démarche visant à fluidifier le trafic routier pour préserver l'environnement.

Nous estimons que les pistes envisagées par celui-ci, vont à l'encontre de ce qui a été étudié et présenté par l'Agglo, ayant participé aux ateliers participatifs, je n'ai pas du tout la même interprétation que M. Forclaz, en effet par son projet de boulevard urbain, l'Agglo encourage fortement la priorisation des transports public, des pistes cyclables et par une définition qui serait vraisemblablement le 30km/h. Je pense que cette vision sera plus qu'encouragée par le Canton, quel que soit notre position, malgré tout, nous saluons les pistes évoquées par la Municipalité, celle de réduire le nombre de feux sur la Grande Rue. Il est fort à parier que toutes ces discussions se renouvelleront lors du dépôt d'un préavis pour le réaménagement de la Grande Rue.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat de Monsieur Forclaz a le mérite de soulever la question de la fluidité du trafic et de son impact environnemental. Freiner et démarrer est en effet polluant.

Cependant, les mesures proposées par le postulant, telles que la réduction du temps d'attente des voitures, l'élimination de toutes formes d'obstacles à la circulation ou le maintien de la largeur des routes pour faciliter les croisements, n'avantageraient que la circulation automobile, à l'exclusion de toute autre forme de mobilité.

Or, comme le montre le consensus scientifique, une accélération de 0 à 50 km/h est 2 fois plus énergivore qu'une accélération de 0 à 30km/h. Par conséquent, réduire la vitesse du trafic est une mesure efficace pour réduire la pollution, car en plus de baisser la consommation d'énergie, elle encourage la mobilité douce, les cyclistes et les piétons se sentant plus en sécurité sur une chaussée où les voitures circulent à 30 km/h plutôt qu'à 50 km/h.

Le Groupe Décroissances Alternatives vous demande, par conséquent, de refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites, je serai donc bref. Je déclare mes intérêts, je suis le secrétaire général de l'ATE Vaud, l'Association des Transports et Environnement. Puisque nous avons parlé pendant tout ce débat en plénum de faits incontestables, chiffrés et vérifiés, le dernier en date, date de la dernière étude européenne qui a étudié l'effet du 30km/h en Europe, il démontre notamment une baisse par rapport au 50km/h de 18% des émissions de CO2 et de 7% de la consommation d'essence. Je souhaite rappeler que, sur la question de sécurisation et de l'intérêt de la sécurisation des piétonnes et piétons, moins les voitures attendent au feu, plus les piétons attendront à ces mêmes feux, c'est une réalité, dans ce plénum nous avons déjà eu l'occasion de parler, par exemple, de la place de la Paix au centre-ville, cela me paraît un exemple assez intéressant.

Sachez que, si ce postulat est accepté, j'invite fortement la Municipalité à considérer que c'est un plébiscite au 30km/h, personnellement je refuserai ce postulat.

Je souhaite revenir sur un dernier élément qui me paraît important concernant Chailly, les feux sont oranges depuis un peu plus d'une semaine et contrairement à ce qui a pu être dit précédemment dans ce plénum, il y a, à ce stade, un vrai problème de sécurité, plusieurs habitants du village se sont notamment plaints d'un vrai problème de sécurité, en particulier pour les voitures qui sortent du village de Chailly pour aller à gauche en direction de l'autoroute. Je crois qu'aujourd'hui nous ne sommes pas du tout dans un exemple qui est probant, en disant que c'est facile et qu'il suffit de mettre tous les feux à l'orange, de garder les mêmes vitesses et que tout ira bien dans le meilleur des mondes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, la commission recommande à la majorité des membres présents de ne pas prendre en considération le postulat de M. Jean-Marc Forclaz.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 49 NON, 33 OUI, 0 ABSTENTION.

7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux » (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord nous souhaitons remercier le président rapporteur pour la qualité des deux rapports qu'il a rédigé et qui sont très agréables à lire et complets.

Montreux Libre soutiendra à l'unanimité le postulat de notre collègue Christian Fürst pour la mise en place d'une politique d'affichage attractif et gratuit pour la promotion de la culture et du sport.

Comme l'ont démontré des études très sérieuses, l'affichage public reste un moyen central pour la communication des événements culturels et sportifs. Il suffit d'ailleurs de voir les moyens importants engagés par les producteurs de tels événements en matière d'affichage, pour comprendre que cette communication est indispensable.

Si cela n'était pas le cas, les promoteurs de grands spectacles ou événements sportifs qui savent pour la plupart très bien calculer, auraient renoncé à l'affichage depuis longtemps.

Pour s'en convaincre il suffit de constater, chaque été, l'importance des campagnes d'affichages organisées par les grands festivals, tel que le Montreux Jazz Festival ou Paléo, mais aussi pour des événements sportifs comme Athletissima.

Pour les organisateurs de plus petits événements culturels, souvent organisés sur la base du bénévolat, l'affichage se révèle de plus en plus compliqué. Le rapport de la commission relève de manière très intéressante, tous les obstacles et les changements d'habitudes qui font que l'affichage sauvage, notamment, est de plus en plus combattu et décrié, alors que l'affichage payant est devenu extrêmement cher.

Il paraît clair qu'une redéfinition de la politique d'affichage gratuit en faveur des organisateurs locaux est devenue indispensable.

Nous devons être fiers de l'activité culturelle et sportive, riche et variée qui existe sur notre commune. La mettre en valeur avec de bons outils est nécessaire et cela passe par de l'affichage de qualité pour atteindre les bénéficiaires de cette activité culturelle et sportive. Nous espérons que ce postulat sera accepté et que la Municipalité pourra ainsi se pencher sur cette question très importante pour la survie, à long terme, des nombreux événements de culture et de sport sur notre commune. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Antoinette Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA va soutenir ce postulat qui va permettre de canaliser les informations d'une façon plus efficiente en ayant des endroits d'affichages officiels et gratuits pour faire circuler

et informer la population des différentes activités sur la commune. C'est un moyen de continuer à tendre des ponts entre les différentes activités des sociétés, ainsi que de solidifier du lien social pour la population.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout le monde s'accorde pour dire que l'affichage reste un outil promotionnel important pour nos sociétés et associations dans le but de diffuser les informations sur leurs événements.

Le groupe socialiste est heureux d'apprendre qu'un concept global d'affichage est en cours d'élaboration par la Municipalité pour offrir de nouvelles possibilités d'affichage, pour tenter d'harmoniser cet affichage et pour lutter contre l'affichage sauvage, et acceptera la prise en considération du postulat, qui va dans ce sens, à l'unanimité.

Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Christian Fürst intitulé « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 79 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTIONS.

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 16/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'800'000.- au maximum pour mettre en conformité l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique, la pollution lumineuse, sécuriser les supports des luminaires défectueux et supprimer les lampes à vapeur de mercure. (Séance de commission le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidence provisoire (UDC) : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Kyong-Won Schärer

MM. Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Antony Huys, Simon Lepêtre, Lionel Moyard, Mathieu Quartier-dit-Maires

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandons à ce que des images d'exemples de luminaires déjà posés, correspondant aux nouvelles directives de la DGE-DIREN, puissent être présentées à la commission.

Ainsi que les modèles retenus pour les six projets de renouvellement de luminaires décrits dans le préavis 16/2024.

Et tout particulièrement le prototype de lampadaire développé prévu pour remplacer ceux existants sur les quais. Avec des exemples d'images de jour et de nuit.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux Chères et Chers collègues,
Le groupe PLR a bien compris la nécessité des investissements proposé au travers de ce préavis en raison notamment de l'obsolescence des installations concernées et des économies d'énergie qui en découlent.

Nous pouvons aisément nous projeter à soutenir ce préavis mais tout de même avec une réserve dont nos commissaires souhaitent pourvoir discuter en commission.

D'où ma question :

Sur quels éléments factuels pouvons-nous nous baser pour être certain que les investissements projetés soient en adéquation avec une stratégie globale du parc d'éclairage public qui pourtant, n'existe pas encore à en croire l'annonce de l'élaboration d'un Plan Lumière pour 2025 ?

Des investissements, a posteriori, sur ces mêmes installations ne seraient bien entendu, de notre point de vue, pas acceptables.

Je remercie la Municipalité d'apporter toutes précisions utiles à notre bonne compréhension lors de cette commission. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Préavis de la Municipalité

9.1 No 15/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 381'100.- TTC pour la mise en place d'une solution de gestion des ressources humaines (SIRH) et à la réponse au postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc « pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ». (Séance de commission le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (SOC) : M. Nicolas Büchler

Membres : Mme Bibiana Streicher

MM. Christian Bürki, Olivier Grand, Vincent Haldi, Yanick Hess, Murat Karakas, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 Postulats, motions et propositions

10.1 Postulat de M. Romain Pilloud « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres »

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Revitaliser les rives, pour la biodiversité

Les enjeux de renaturation, de revitalisation, de restauration des rives naturelles du lac sont fondamentaux pour la biodiversité et certains de ces travaux sont parfois subventionnés à

hauteur de 95% par le Canton et la Confédération. Il faut dire que l'état des écosystèmes est insatisfaisant sur 87% des bords vaudois du Léman, selon l'Etat de Vaud. Actuellement, un projet-pilote est en cours de réalisation à Dorigny (Saint-Sulpice), qui vise à réinstaurer des environnements propices au développement d'écosystèmes en harmonie avec les activités humaines. Ce projet est directement lié à la planification cantonale de la renaturation des rives du lac. A Montreux, la quasi-totalité des rives sont entièrement artificialisées et le Canton de Vaud évoque un potentiel de valorisation à plusieurs endroits sur territoire communal. Enfin, le plan cantonal de renaturation des cours d'eau évoque également l'intérêt prioritaire de revitaliser la partie aval de la Baye de Clarens.

Profiter d'une revitalisation pour redonner des rives publiques à la population

Comme l'expliquait (ou le rappelait) un article du 24heures du 17 août 2024, 16% des rives lacustres montreusiennes sont aujourd'hui inaccessibles au public. Tout·e Montreusien·ne voit de quelle partie du lac il s'agit : la zone entre le Basset et la Maladaire qui est aujourd'hui privatisés par de grandes et luxueuses propriétés. Les promeneur·ses n'ont aujourd'hui que d'autre choix que de longer la route cantonale dans un contexte de fort trafic et éloigné du lac. Dans les faits, l'intérêt privé domine sur l'intérêt public. L'accessibilité au lac, à ses paysages, sont aujourd'hui réservés à quelques privilégié·es sur une partie de nos rives.

Nous savons aujourd'hui les difficultés qui entourent la réalisation de cheminements publics sur l'entier des rives de ce Canton. Nos voisin·es boéland·es ont voté pour un cheminement piéton sur leur territoire et attendent toujours la réalisation concrète de la volonté populaire. Il semble clair que toute démarche visant à mettre en place un cheminement piéton et public prendra du temps et qu'elle nécessite d'être analysée en détail. Dans tous les cas, le vote populaire des Boéland·es a montré la voie.

Revitaliser les rives, pour améliorer l'accès au lac pour toutes et tous

A Montreux, il existe un véritable enjeu d'accès au lac, qui n'est pas incompatible avec les enjeux de renaturation. Un exemple positif est à retrouver à la plage de la Maladaire (La Tour-de-Peilz), la commune ayant récemment débloqué un crédit d'étude pour la revitalisation et la restauration de la grève tout en envisageant d'agrandir la plage de galets, mesure intéressante et compatible avec les enjeux environnementaux.

Il semble donc que revitalisation des rives et accessibilité au lac et à ses rives ne soient pas des objectifs contradictoires, voire complémentaires dans certains cas, et qu'il semble légitime d'analyser cette opportunité.

Le postulat demande donc que la Municipalité étudie l'opportunité de renaturer/revitaliser les rives lacustres montreusiennes tout en y intégrant un concept d'accessibilité au lac et la possibilité d'augmenter la part de rives publiques accessibles à la population.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

11 Interpellations

11.1 Interpellation de M. Nicolas Büchler « Situation de la Poste sur le territoire communal ».

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Nicolas Büchler (SOC)

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune, le Parti Socialiste s'est fortement engagé, avec d'autres, en 2019 pour le maintien de la Poste à Chernex, lançant une pétition qui avait recueilli plus de 5'000 signatures, démontrant du large soutien de la population bien au-delà de nos frontières partisans.

Aujourd'hui, cet office est toujours en fonction, à notre satisfaction, malgré des horaires d'ouverture passablement restreint.

Plus récemment, La Poste a fusionné deux offices, réunissant Montreux 1 (à la Gare) et Montreux 2 (à la rue du Théâtre), pour les recentraliser sur le centre commercial du Forum. Nous regrettons cette situation pour les raisons suivantes :

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, de supprimer des offices postaux ou de les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que "le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un Canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés". Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les autorités concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

Ainsi, le Parti Socialiste souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de cet office ?
- Dans ce contexte, la Municipalité a-t-elle eu une information d'une nouvelle volonté de fermeture de l'office de Chernex ?
- En cas d'annonce de fermeture de cet office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- Question subsidiaire : en cas de volonté populaire de soutenir le projet de fusion des Communes de Montreux et Veytaux, la Municipalité est-elle ouverte à maintenir une filiale postale sur le site de l'actuelle administration communale de Veytaux ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. l'interpellateur et la Municipalité répond de la manière suivante :

- *La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de cet office ?*

Dans les négociations que la Municipalité a tenues avec la Poste, cette dernière s'est engagée à maintenir l'office postal de Chernex jusqu'à l'ouverture de l'EMS qui sera construit au sein du projet immobilier Chernex Centre

- *Dans ce contexte, la Municipalité a-t-elle eu une information d'une nouvelle volonté de fermeture de l'office de Chernex ?*

Dès l'ouverture de l'EMS, la Poste a prévu de transformer l'office postal de Chernex en une filiale en partenariat qui serait situé au sein de l'EMS.

- *En cas d'annonce de fermeture de cet office, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?*

A ce stade, la Municipalité attend de connaître l'évolution de la situation, respectivement l'évolution de la fréquentation de l'office postal de Chernex pour se prononcer.

- *Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?*

La Municipalité est prête à saisir la PostCom si la transformation de l'office postal en une filiale en partenariat ne lui semble pas pertinente ou si les deux parties ne donnent pas les garanties nécessaires à la pérennité de la filiale dans le temps.

- *Question subsidiaire : en cas de volonté populaire de soutenir le projet de fusion des Communes de Montreux et Veytaux, la Municipalité est-elle ouverte à maintenir une filiale postale sur le site de l'actuelle administration communale de Veytaux ?*

Pour la Municipalité, il est actuellement encore trop tôt pour se prononcer fermement sur le maintien de la filiale en partenariat sur le site actuel de l'administration communale de Veytaux, pour autant évidemment que le vote du 22 septembre soit positif dans les deux Communes. Toujours dans un tel cas, la Municipalité peut en revanche s'engager à tout mettre en œuvre pour que la population habitant à l'est de la nouvelle commune fusionnée, dans les villages de Territet et de Veytaux, puisse bénéficier d'une filiale en partenariat.

M. Büchler remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst « La Neige de Mai et le Futur : Comment le Nouveau Règlement Cantonal Pourrait Renforcer la Protection de nos Prés de Narcisses »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), promulguée le 1er janvier 2023, et son règlement d'application, en vigueur depuis le 1er juillet 2024, ont introduit des mesures importantes pour la conservation de la biodiversité, y compris une liste des espèces végétales et animales désormais protégées au niveau cantonal. Parmi ces dernières, les prairies de narcisses, fleur emblématique de notre Riviera vaudoise, ont été heureusement incluses.

Interpellée par Madame Rachel Soydan, membre du comité de l'Association Narcisses Riviera et en ma qualité de présidente rapporteuse du Préavis 10/2021 — relatif au

renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de six ans, préavis accepté à l'unanimité par notre conseil lors de sa séance du 26 mai 2021 — je vous pose la question suivante :

Depuis 2008, notre commune de Montreux soutient activement les paysannes et paysans qui s'engagent à repousser la fauche afin de préserver les narcisses, notre fameuse « neige de mai ». Dans ce contexte enrichi de mesures de protection anciennes et nouvelles, pourriez-vous nous informer de la manière dont ce nouveau cadre réglementaire cantonal va être utilisé par notre commune et par la région de la Riviera pour renforcer concrètement la protection de ces prairies de narcisses, véritables bijoux de notre patrimoine naturel et objet de notre engagement soutenu ?

Je vous remercie d'avance pour votre attention et reste attentive à votre retour

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame l'interpellatrice,

En bref : la Municipalité constate que cette directive d'application ne va pas changer notre politique de soutien aux narcisses. Mais la Municipalité anticipe cependant qu'une telle réponse est un peu trop courte.

Ainsi, la Municipalité remercie Madame l'interpellatrice pour sa question relative à la protection de cette fleur, si emblématique de notre Commune. Cela permet à la Municipalité d'apporter quelques clarifications.

Certes, cette directive d'application était surtout attendue pour clarifier les nouveautés relatives à l'octroi d'autorisation d'abattages. Suite à sa publication, elle a davantage fait parler d'elle pour les nouvelles contraintes imposées aux champignonneuses et champignonneurs ou encore en rappelant que le ramassage d'escargots pouvait être amendable. Le statut des narcisses change également.

En effet, le Canton a ajouté un niveau de protection à certaines espèces non protégées au niveau fédéral, dont les narcisses. Cependant, la directive précise qu'il y a deux listes de plantes en fonction de leur niveau de protection. Plus précisément, l'article 8 « Espèces animales et végétales protégées au niveau cantonal (art. 12 al. 1 let. a et b LPrPNP) ». Or, seules les espèces de l'annexe 1 font l'objet d'une protection importante, notamment de leur espace vital. La protection des plantes qui figurent à l'annexe 2 ne concerne que des restrictions de cueillette ou de récolte.

Or, si vous ne le saviez pas avant, vous l'avez deviné, les narcisses figurent dans l'annexe 2. Il n'y a donc aucune nouvelle obligation ni nouvel outil pour renforcer notre politique de soutien aux propriétaires et exploitants de narcisses qui s'engagent à protéger des prairies à narcisses.

Par ailleurs, les restrictions en matière de cueillette sont celles qui sont déjà d'usage actuellement pour les narcisses, je cite : « "La cueillette, la récolte ou toute autre forme de prélèvement des espèces végétales inscrites à l'annexe 2 n'est admise, dans une quantité qui peut tenir dans la main [...]. Le prélèvement à des fins lucratives est prohibé." »

Pour être complet, la Municipalité précise qu'un article, l'article 12 en l'occurrence, donne une marge de manœuvre supplémentaire aux communes, en leur octroyant le droit de déterminer des périmètres avec des restrictions accrues. Cependant, celui-ci ne concerne de manière explicite que la protection d'espèces végétales non protégées.

En conclusion, si cette loi formalise des pratiques déjà accrues et interdit des cueillettes excessives de narcisses, elle n'engendre aucun nouveau droit et aucun changement au programme communal de protection des narcisses.

La Municipalité espère avoir ainsi répondu à la question de l'interpellatrice.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

J'ai pris connaissance de la réponse de la Municipalité et j'en suis satisfaite. J'espère que, dans le contexte actuel, la commune continuera à soutenir la protection des narcisses et qu'à l'avenir cette protection sera renforcée.

11.2 Interpellation de M. Pierre Loup « Des sociétés locales au 2M2c »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Est-ce qu'il y aura, dans le 2M2C, une salle pour les sociétés, comme promis à la votation communale du 24 septembre 2020, pour financer le 2M2C ?
D'avance merci pour votre réponse.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Monsieur l'interpellateur

Je vous remercie pour votre question, à laquelle la Municipalité répond de la manière suivante :

- En date du 4 juin 2021 La Municipalité informait votre conseil sur la future salle des sociétés du centre des Congrès. Voici quelques éléments de cette communication :

Déjà lors de la séance de commission qui a étudié le préavis 02/2020, il est apparu que la salle des sociétés prévue dans le projet ne correspondait pas totalement aux besoins et qu'il était intéressant d'étudier une optimisation de celle-ci. La commission recommandait à la Municipalité de faire une réflexion sur l'augmentation de la capacité de la salle. Les études effectuées par la suite ont démontré un potentiel d'amélioration intéressant de cette salle, mais à un coût plus important qu'espéré, ceci malgré diverses pistes d'économies proposées.

Aussi, en concertation avec la commission municipale consultative 2m2c, la Municipalité a décidé de geler momentanément les études relatives à cette salle des sociétés et de ne pas matérialiser les aménagements intérieurs pour celle-ci dans les plans d'enquête. Cette manière de faire ne remet pas en cause la volonté de réaliser une salle pour nos sociétés locales au sein de ce bâtiment, mais permet de repousser provisoirement les décisions à son sujet sans compromettre le calendrier général du projet. Cette solution semble ainsi clairement la plus appropriée pour donner le temps nécessaire aux autorités politiques, exécutives et délibératives de notre Commune pour finaliser le meilleur projet et son financement. Le temps ainsi gagné sera mis à profit par la Municipalité pour élaborer un projet, en concertation avec la commission consultative, qui fera l'objet d'un préavis afin de vous donner l'occasion de valider un projet définitif, son financement et d'apurer les frais occasionnés par ces études complémentaires.

A ce jour, nous sommes toujours dans la même situation. La Municipalité privilégie la conduite des travaux du 2m2c pour sa réouverture au printemps 2026, sans la salle des sociétés locales. En parallèle, nous poursuivons les échanges avec la commission consultative et les sociétés locales afin de finaliser un projet qui sera soumis à votre conseil.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande

M. Pierre Loup (DA)

Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse municipale, mais je suis plus au clair. Je souhaiterais que la population soit aussi au courant de ces changements de cap, car il serait intéressant de voir les réactions. Peut-être que nous reviendrons sur ce sujet lors d'un prochain Conseil.

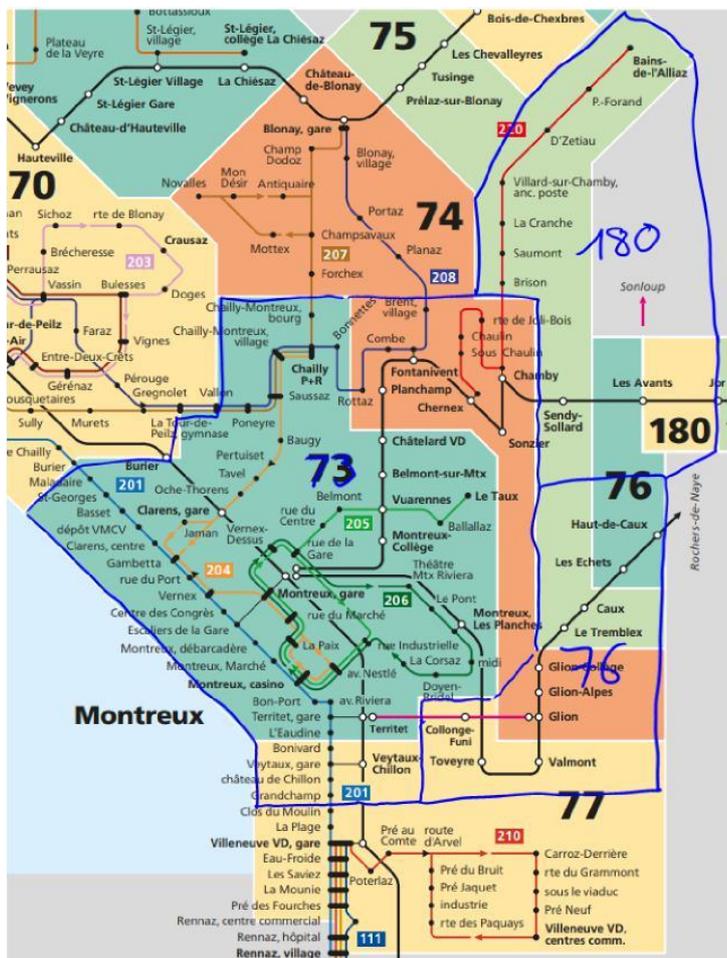
11.3 Interpellation de M. Quentin Talon « Veytaux, zone Mobilis »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Avec la venue potentielle de Veytaux dans la commune de Montreux, les nouveaux habitants devraient payer deux zones mobilis pour leurs trajets vers l'administration communale. Vevey et La Tour-de-Peilz ont des zones qui couvrent l'entier de leur territoire dense. Il pourrait être compréhensible que les hauts (Vallon de Villars, Les Avants, Caux, Glion) soient hors de cette zone urbaine et aient une zone supplémentaire. Veytaux devrait par contre être rattaché à la zone 73.

Nous avons déjà discuté dans ce conseil la difficulté de traiter avec Mobilis. Néanmoins, ne serait-ce pas une excuse pour revenir à la charge afin de rediscuter le zonage ? Par exemple, selon le plan joint ci-après.



D'avance merci pour votre réponse

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

11.4 Interpellation de M. Roland Rimaz « Les étoiles filantes seront-elles visibles à Montreux ? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans son plan d'ancrage de l'écoresponsabilité notre commune prévoit notamment dans ses actions prioritaires d'élaborer un plan lumière afin de protéger l'environnement nocturne et de lutter contre la pollution lumineuse. Le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, sa finalisation n'est pas fixée dans le temps.

Le Projet Perséides, association créée à Orbe en 2019, dont le but est d'éteindre l'éclairage public, chaque année, dans toute l'Europe dans la nuit du 12 au 13 août pour visualiser la pluie d'étoiles filantes des Perséides œuvre au développement de son but. L'association souligne que se réapproprier la nuit, au moins une fois dans l'année, est important pour les quatre raisons suivantes. Scientifique, un tel projet permet d'observer notre Voie lactée et la pluie d'étoiles filantes dans des conditions optimales qui ont disparu au cours de ces dernières décennies. Ecologique, le projet appelle à repenser notre besoin en luminosité pour favoriser la santé humaine et la biodiversité. Culturelle, les étoiles sont le fondement de notre culture et des anciennes religions. Se réapproprier la nuit, c'est ouvrir notre imagination et notre créativité. Enfin, Spirituelle, admirer le ciel nocturne, c'est se confronter à l'Univers, retrouver notre humilité face à l'infini.

En 2024 en Suisse romande ce sont 166 communes qui ont éteint l'éclairage public toute la nuit du 12 au 13 août dès 22 heures et 91 communes qui ont éteint plus tard que 22 heures dans le cadre d'une démarche pérenne.

Questions :

- A Montreux où le début de l'élaboration du plan lumière est prévu pour 2025, pouvons-nous connaître la date de sa finalisation ? Et si non, pourquoi ?
- Pour quelle(s) raison(s) notre commune ne s'est-elle pas associée au mouvement initié par le Projet Perséides dès 2019 ?
- Notre commune prévoit-elle d'investir 120.- CHF par année pour devenir membre de l'association, à but non lucratif, Projet Perséides ?
- Notre commune sera-t-elle en mesure de participer à la nuit du 12 au 13 août dès 2025 ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

11.5 Interpellation de M. Samuel Roch « Extinction de l'éclairage public nocturne, quel bilan ? »

L'interpellation est soutenue à main levée par plus de 5 membres.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Par voie de communiqué, la Municipalité annonçait en date du 5 juillet 2023 la mise en place de mesures test d'extinction de l'éclairage nocturne dans les villages de Chailly et Tavel. Cette mesure a débuté fin juillet 2023 et était annoncée pour une durée d'une année. Après de longs calculs, j'en suis arrivé à la conclusion que la mesure test était donc arrivée à son terme.

Mes questions :

- 1 - A quelle date la fin de la mesure test est-elle prévue ?
- 2 - De quelle manière la Municipalité prévoit-elle d'établir un bilan de cette expérience, quelles seront les personnes consultées, selon quel procédé le seront-elles et dans quels délais.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur,

En préambule il convient d'apporter quelques précisions.

Début 2023, plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'association des intérêts de Chailly.

Lors d'un comité, une délégation de la Municipalité accompagnée d'un chef de service est venue présenter les réflexions en cours et le dispositif qui sera mis en place.

Ainsi, en date du 16 février 2023, le responsable de l'éclairage public de la commune a parcouru avec Monsieur le Président de l'association de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs, les périmètres qui concernaient l'extinction de ce village.

L'association a proposé d'y ajouter les chemins des Cornaches, de Warens et des écoliers.

Suite à ces discussions, des travaux d'installation d'une nouvelle armoire d'éclairage public pour mettre en place l'extinction à Baugy ont été réalisés avec une entreprise de la place.

Après quelques mois de mise en œuvre, le 23 avril dernier, un tour de table qui avait pour but de partager les informations sur les aspects sécuritaires et recueillir les ressentis et expériences des villageois et villageoises concernés par l'extinction de l'éclairage public dans les villages a été organisé à la Rue de la Gare 30, au service des travaux publics.

Les personnes conviées à cette séance étaient les suivantes :

- le président de l'association des intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs,
- le président de l'association des intérêts de Tavel,
- le responsable de la cellule prévention de l'ASR,
- deux répondants de proximités de l'ASR,
- le travailleur social hors mur,
- le délégué à l'énergie qui, malheureusement était excusé ce soir-là,
- le chef de service des travaux publics et
- le responsable de l'éclairage public.

Suite aux discussions menées lors de cette séance, il a été décidé de maintenir en test la mesure d'extinction de l'éclairage public, ceci laissant le temps nécessaire d'explorer les possibilités techniques pour modifier les horaires de l'extinction aujourd'hui fixé de 23 h 30 à 5 h 00, étude qui est toujours en cours actuellement.

Nous pouvons vous apporter les réponses suivantes :

1 - A quelle date la fin de la mesure test est-elle prévue ?

La phase test sera terminée une fois le bilan consolidé et l'étude technique terminée, soit dans le courant du 2^{ème} semestre 2024.

2 - De quelle manière la Municipalité prévoit-elle d'établir un bilan de cette expérience, quelles seront les personnes consultées, selon quel procédé le seront-elles et dans quels délais ?

Il a été évoqué, lors des échanges du tour de table du 23 avril dernier, qu'une consultation de la population concernée sera effectuée cet automne. À ce stade la préparation de cette consultation est en cours et les modalités doivent être travaillées, notamment avec le service communication de la commune de Montreux, suite à quoi, celle-ci sera intégrée au bilan tout comme le retour du tour de table du 23 avril dernier qui vous a été mentionné plus haut. L'objectif est de la réaliser d'ici la fin de l'année.

Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

M. Samuel Roch est satisfait des réponses et remercie la Municipalité.

11.6 Interpellation de M. Mathieu Ehinger « PACom, qui est le groupe citoyen et quel est son rôle? »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, Chères et chers collègues.

Le processus d'établissement du nouveau plan d'affectation communal (PACom) est en cours. Dans ce cadre, une démarche participative prévoit la tenue de quatre ateliers auxquels participent 32 citoyens tirés au sort. Le 12 avril dernier, la Municipalité nous informait que le groupe citoyen était constitué et que les ateliers débuteraient avant l'été. Une communication sur ces ateliers était également prévue durant l'été.

Si une consultation participative des citoyens est essentielle dans le processus d'élaboration du nouveau plan affectation de la commune, il est essentiel que chacun puisse connaître le processus de sélection, les personnes retenues ainsi que la mission de ce groupe de citoyens.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. Quel a été le processus de sélection du groupe de citoyens ?
2. Qui sont les personnes retenues pour participer à cette démarche participative ?
S'il n'est pas possible de transmettre les noms de ces personnes, pourriez-vous nous transmettre leur âge, leur lieu de résidence dans la commune ainsi que leur profession?
3. Qu'est la mission de ce groupe de citoyens dans le processus d'élaboration du PACom?
Est-elle seulement consultative ?
4. Est-il possible de consulter les contre-rendus des ateliers ?
5. Le Conseil communal sera-t-il lui aussi consulté dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan (ateliers participatifs, table ronde, ...) ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur,

- 1. Quel a été le processus de sélection du groupe de citoyen ?*

Pour rappel, un tout ménage avait été distribué, celui-ci invitait chaque habitante et habitant à répondre à un formulaire en ligne et, en cas d'intérêt, à se manifester pour être candidat à la participation de ce groupe citoyen, environ 350 personnes se sont déclarées intéressées. Cela avait été annoncé dans le préavis y relatif et avait été discuté dans le cadre de la commission. Vous pouvez prendre connaissance de ces éléments dans le rapport de la commission. Il y a eu deux participantes féminines et deux participants masculins par tranche d'âge.

Les personnes ont d'abord été sélectionnées en fonction de ces catégories et un tirage au sort a eu lieu.

2. Qui sont les personnes retenues pour participer à cette démarche participative ?

S'il n'est pas possible de transmettre les noms de ces personnes, pourriez-vous nous transmettre leur âge, leur lieu de résidence dans la commune ainsi que leur profession ?

Nous n'avons pas demandé à ces personnes si leur nom peut être rendu public, nous n'allons pas vous donner l'information ce soir, même s'il n'y a pas de secret.

Concernant leurs âges, il y a deux femmes et deux hommes dans les tranches d'âge suivantes : moins de 20 ans, entre 20 et 30 ans etc.

Le lieu de résidence et la profession n'ont pas été pris en considération, mais je peux vous assurer que le résultat du tirage au sort a permis une belle représentativité, notamment entre propriétaires et locataires et en fonction des différentes sensibilités en matière d'aménagement du territoire. De plus, des représentants d'associations ont été invités.

3. Qu'est la mission de ce groupe de citoyens dans le processus d'élaboration du PACom? Est-elle seulement consultative ?

Comme cela a été précisé dans le cadre du préavis et des extraits de l'appel d'offre du dossier déposé par le bureau DOLCI, ce groupe de citoyens n'a qu'un rôle consultatif, au même titre que les personnes qui ont participé au questionnaire.

Leur rôle et leur mission sont d'analyser et de s'exprimer lors d'ateliers thématiques. Je vous invite pour de plus amples renseignements à aller consulter le site de la commune de Montreux : <https://www.montreux.ch/pacom>. Vous y trouverez l'ensemble des communiqués qui ont été transmis précédemment, les dates des ateliers et leurs thèmes.

4. Est-il possible de consulter les contre-rendus des ateliers ?

Ceux-ci seront rendus public le moment venu, quand ils auront été validés et dès que nous reviendrons devant ce Conseil pour synthétiser différents éléments et présenter l'état de situation.

5. Le Conseil communal sera-t-il lui aussi consulté dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan (ateliers participatifs, table ronde, ...) ?

La question reste encore ouverte, la volonté est de pouvoir vous intégrer et vous consulter, mais sans interférer entre votre rôle décisionnel et votre rôle consultatif.

Il y a encore plusieurs étapes. Cela avait, notamment, été discuté avec plusieurs commissions de votre Conseil communal intéressées par la question du plan d'affectation communal. Il y aura par exemple la stratégie d'urbanisation, un document qui sera prochainement présenté et soumis à la Municipalité, qui pourrait faire l'objet d'une consultation.

La Municipalité est très attentive à ne pas mélanger les rôles des uns et des autres. C'est pour cela qu'il nous paraissait important, sur cette première étape de consultation d'avoir des personnes, autant que faire se peut, représentatives de la diversité de la commune, de la société civile.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Mathieu Ehinger est satisfait de la réponse Municipale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma question est adressée à M. Walther, sauf erreur vous avez dit que les personnes sélectionnées n'ont pas été consultées pour savoir si leurs noms pouvaient être publiés, à mon avis il est obligatoire de les publier, parce que sinon cela veut dire que nous avons un groupe citoyen qui est consulté en secret et cela n'irait pas avec la loi sur l'information. Est-ce que vous pourriez nous donner un délai pour lequel vous consulterez ces personnes et que vous leur indiquerez qu'il faut que leurs noms apparaissent, parce que nous avons le droit d'être informés.

M. Caleb Walther, Municipal

J'ai répondu à la question de M. l'interpellateur en indiquant qu'il n'y avait rien de secret, mais il s'agit d'une démarche formelle. Nous ferons le nécessaire, mais nous ne pouvons pas répondre ce soir à cette question.

11.7 Interpellation de M. Lionel Winkler « Fontanivent : un passage à niveau pas à niveau »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,

Cette fois, nous y sommes, l'écologie concrète, pragmatique et quotidienne est bien présente, plus besoin de prendre la voiture, le train, l'avion, les autocars pour se rendre à Rust en Allemagne ou à Couvray en France pour avoir des sensations fortes : un tout nouveau parc d'attraction a été installé, chez nous, à Fontanivent !...

Et il y en a pour tous les goûts, Mesdames et Messieurs : à 5km/h la sensation du bateau de pirates sous la houle vous est assurée.

A 10km/h, c'est le grand-huit ! Cependant, pour des raisons de gabarits de voiries, le looping n'a pas encore pu être installé.

Pour les plus téméraires, l'option 15km/h qui vous garantit des sensations encore insoupçonnées à ce jour. On vous demandera, pour cette option en particulier, un équipement de sécurité adapté : casque, mentonnière, genouillère... le protège-dents n'étant pas à exclure dans ce cas-là.

Mais n'oublions pas non plus pour les plus romantiques, le carrousel des tasses et des sous-tasses... dans les coffres de tout un chacun et les véhicules de déménagements...!

Oui, Mesdames et Messieurs le sarcasme est de mise pour une situation complètement ubuesque après des travaux d'assainissement du passage à niveau aval de Fontanivent, où la situation sécuritaire s'est fort heureusement améliorée pour les usagers du train, mais complètement détériorée pour tous les autres usagers de ce passage à niveau.

Mais qu'est-ce qui a bien pu se passer dans la tête des ingénieurs civils dans le traitement de cet assainissement ? La notion de "à niveau" n'est-elle plus dans les manuels de construction de la nouvelle génération ?

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité, questions que certainement des centaines d'usagers se posent au quotidien depuis plus de 2 mois... :

1. qui est responsable de ces travaux d'assainissement ?
2. quand et comment la planification de ces travaux entre le MOB, la Commune et le Canton s'est-elle établie ?

3. comment la coordination de ces travaux entre le MOB, la Commune et le Canton s'est-elle déroulée ?
 4. comment la Municipalité juge-t-elle le résultat final de cet assainissement du passage à niveau à Fontanivent, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan du confort pour l'ensemble des usagers ?
 5. quels ont été les coûts prédéfini à charge de la Commune pour l'assainissement de ce passage à niveau et son environnement direct ?
 6. un procès-verbal de réception des travaux a-t-il été établi entre le MOB, la Commune et le Canton et si oui, quel en est, en résumé, sa teneur ?
 7. en cas de malfaçon avérée, qui sera responsable de la remise en état initiale des voiries et, le cas échéant, qui en supportera les coûts supplémentaires ?
- Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.

M. Florian Chiaradia, Municipal

La Municipalité répondra par écrit.

12 Autres objets s'il y a lieu et divers

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la discussion relative à mon postulat, M. Romain Pilloud a fait état d'un rapport européen, comme le sujet me passionne, je me permets de lui demander de me transmettre ce rapport pour lecture, soit le rapport, soit le lien qui me permettra de le trouver. Je l'en remercie par avance.

M. le Président

Merci M. Forclaz, je crois que M. Pilloud accepte cette demande et qu'il sera ravi de vous transmettre ce rapport, il peut volontiers me mettre en copie.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est plutôt festive, parfois les frontières partisanes sont franches dans cette salle, mais je me plais par cette intervention à rappeler que M. Romain Pilloud et moi-même travaillons main dans la main et fortement ces derniers temps pour l'organisation de la fête au village de Chailly qui approche, le vendredi 20 et samedi 21. À la suite de celle de Chernex dont tout le monde se souvient, nous avons essayé de faire aussi bien, il s'agira d'une belle fête sur le thème de la vigne et du vin, 9 caveaux seront ouverts avec pour chacun les vins d'un vigneron qui seront représentés. Il y aura des plats, des mets, des animations, des concerts, tout ce qui fait une fête au village et je souhaite que les frontières partisanes tombent définitivement et que nous nous retrouvions dans ce village pour partager un verre. Je me réjouis infiniment de vous y retrouver. Merci à toutes et tous.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plait, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 44, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 9 octobre 2024 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier

PARC DONNER MONTREUX

YVONNE CORBAZ

mer. 21.08.2024 16:59

À : Müller Olivier :

 2 pièce(s) jointe(s) (32 Ko)

Parc Donner_propositions amélioration 27.07.24 .docx; SUITE FAITS DU 5 AOUT 2024.docx;

Monsieur le Président du Conseil communal de Montreux,

Toutes mes félicitations pour cette brillante nomination : j'espère que vous trouverez beaucoup de satisfaction et d'intérêt à ce nouveau poste et vous remercie de votre engagement auprès de notre belle commune et ses concitoyens.

Je me permets de vous contacter car depuis 2021 nous interpellons la Municipalité de Montreux au sujet du Parc Donner.

En effet, ce dernier a été légué par testament à la commune de Montreux pour en faire une place de jeux et un parc.

Nous nous trouvons maintenant avec une zone bétonnée entourée de grands murs de béton qui ont le privilège de garder et d'amplifier le bruit ainsi que la chaleur . Je vous laisse imaginer ce que cela représente comme nuisances pour les nombreux habitants qui se trouvent à environ 3m de distance et sur l'entier du pourtour du parc .

Ce qui pose un énorme problème est le terrain multisport avec son sol synthétique et ses structures métalliques tout autour.

Nous rendons la Municipalité attentive à ces nuisances sonores et l'occupation de nuit du Parc ... grâce à son éclairage puissant : on y voit comme en plein jour ! Pour cette raison des jeunes viennent y jouer même après minuit : nous disant que c'est le seul terrain éclairé toute la nuit !

Je me permets de vous remettre ci-dessous les 2 derniers courriers envoyés à la Municipalité de Montreux .

De plus les panneaux apposés par la Municipalité sont un total manque de respect tant pour les habitants souffrant de nuisances que pour les usagers du Parc : comment ose-t-on nommer « zone tranquille » un terrain de football entouré de structures métalliques ?



Les usagers du Parc Donner n'acceptent pas du tout ces nouveaux panneaux et ils sont chaque jour retournés



Dans notre lettre du 27 juillet nous proposons des mesures gratuites et immédiates et demandons à faire partie du groupe de travail pour un PARC DONNER correspondant aux vœux testamentaires de Monsieur Donner ainsi que favoriser un mieux vivre ensemble ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je vous remercie d'avance de votre appui et soutien et serions prêts à vous rencontrer aussi pour essayer de faire avancer ce dossier car depuis 2021 rien n'a été entrepris concernant les nuisances sonores et horaires du Parc Donner.

Avec mes très cordiales salutations.

Pour le Comité des habitants du Parc Donner

Yvonne Corbaz

Monsieur le Syndic
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux

Montreux, le 25 juillet 2024

Nuisances Parc Donner : votre lettre du 8 juillet 2024

Nous nous remercions pour les mesures prises dès 21h afin d'améliorer notre qualité de vie.

C'est un soulagement pour nous de pouvoir compter sur ce dispositif de surveillance.
Vraiment merci d'avoir pris cette décision.

Toutefois, ces mesures ne changent en rien les nuisances sonores du ballon tapant sur le sol synthétique et contre les structures métalliques. En effet, depuis 2021 nous vous interpellons à ce sujet, car c'est un bruit difficilement supportable des heures durant et 7 jours sur 7.

Nous comprenons que vous devez être fatigués par nos courriers, nos demandes et nos plaintes, mais les habitants du quartier sont également fatigués et à bout de nerf par ces bruits de ballon et par votre résistance à prendre une décision concernant ces nuisances.

Pourquoi n'accepteriez-vous pas sous forme d'essai de limiter les heures de jeux de ballons sur ce terrain, par exemple jusqu'à 19h00 heures l'été et 18 h00 dès le 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} avril du lundi au samedi et nous donner un le dimanche sans ballon.

De plus cela permettrait enfin de laisser la jouissance de ce parc pour d'autres activités et pour d'autres populations (filles, familles et jeunes enfants) ; ce pourquoi finalement ce Parc a-t-il été destiné ?

Cette proposition nous semble raisonnable et ne coûte rien sur le plan financier.

Pourquoi ne seriez-vous pas d'accord de la tenter ? Nous pourrions ainsi en voir les conséquences et en tirer des conclusions.

L'amélioration des structures métalliques et du sol pourraient être revues après avoir tiré ces conclusions

Nous avons constaté que beaucoup d'utilisateurs du terrain multisport ne viennent pas du tout du quartier de la vieille ville de Montreux mais font exprès le déplacement jusqu'à ce terrain (cf. : notre dernière lettre). Avec des horaires bien définis, ces joueurs pourraient, en dehors de ces horaires, pratiquer les jeux de ballons sur les terrains de sport à Chailly qui sont bien plus appropriés pour cette activité.

En espérant que la Municipalité veuille bien tenir compte de nos remarques pour le bien vivre des habitants du quartier, nous réitérons notre proposition de participer activement à un groupe de réflexion pour l'amélioration de ce parc afin qu'il devienne réellement un espace de convivialité et de bien vivre ensemble.

D'avance nous vous remercions de l'attention et la compréhension que vous porterez aux demandes formulées dans cette lettre

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos sentiments respectueux.

Le comité du Parc Donner

De : Yerly Fabrice
Envoyé : vendredi, 9 août 2024 13:48
À : Müller Olivier
Cc : Morier Céline; Manzini Florian
Objet : Démission poste suppléant COFIN - Fabrice Yerly

Annexe 2

Monsieur le Président,
Par le présent courriel je souhaite vous signifier ma démission de suppléant à la COFIN.
Cette commission, qui est un pilier de notre conseil, a été riche d'enseignements et je remercie tous les collègues de la COFIN pour leur partage et pour leur engagement.

Fabrice Yerly

De : Murat Karakas
Envoyé : dimanche, 18 août 2024 00:03
À : conseil_presidence
Cc : Luder Tal ; Karakas Murat ; Morier Céline
Objet : Démission de la Commission Communication Organisation du Conseil Communal
Importance : Haute

Annexe 3

Monsieur le Président,
En raison de mes obligations professionnelles, je suis dans l'obligation de vous présenter ma démission de mon poste au sein de la commission communication organisation du conseil communal "CCO", car je ne suis plus en mesure de m'y investir entièrement.
Cette démission prendra effet le 19 août 2024.
Veuillez agréer monsieur le président mes meilleurs salutations.
Murat Karakas
Groupe UDC

De : Valérie Calderini
Envoyé : lundi, 19 août 2024 10:14
À : Yves Filippozzi
Cc : conseilsige; conseil_presidence; Luder Tal
Objet : démission membre suppléante du SIGE

Annexe 4

Monsieur le président du SIGE,
Par cet e-mail, je vous informe de ma démission du SIGE en tant que membre suppléante avec effet immédiat.
Mon remplaçant sera désigné lors de la prochaine séance du conseil communal de Montreux du 4 septembre 2024.
Tout en vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur le président du SIGE, mes cordiales salutations.

Valérie Calderini
Copie à : Secrétariat du SIGE
Olivier Müller, pdt du Conseil communal de Montreux
Tal Luder, pdt du groupe UDC au Conseil communal de Montreux

De : Morel Catherine

Envoyé : lundi, 19 août 2024 14:00:49

Annexe 5

À : conseil_presidence

Cc : Morier-Genoud Philippe; Luder Tal

Objet : Démission

Monsieur le Président du Conseil communal,

Je vous prie de prendre note de ma démission de la CoGest, avec effet immédiat. Il avait été prévu que je remplace mon collègue Tal Luder durant son année de présidence du Conseil communal. Son mandat étant terminé, notre groupe s'est réorganisé en conséquence.

Je tiens à remercier les membres de la CoGest pour les échanges fort intéressants et enrichissants que nous avons eus et je souhaite plein succès à tous ses membres pour les travaux à venir.

Avec mes cordiales salutations.

Catherine Morel-Roberti

De : béatrice tisserand

Annexe 6

Envoyé : mardi, 20 août 2024 11:56

À : Müller Olivier

Cc : Morier Céline ; Manzini Florian

Objet : Démission de mon poste de commissaire suppléante à la commission des finances et de mon poste de commissaire à la commission inter-communale de l'ASR

Monsieur le Président,

Il y a peu, ma carrière professionnelle a pris une nouvelle direction et me pousse à renoncer à mon poste de commissaire suppléante à la commission des finances ainsi qu'à mon poste de commissaire à la commission intercommunale de l'ASR et ceci pour le prochain Conseil communal.

Le président de la commission intercommunale de l'ASR en sera informé dans les plus brefs délais.

Je vous remercie d'avance d'en prendre bonne note et vous souhaite une excellente suite de journée.

Avec mes meilleures salutations,

Béatrice Tisserand

Da. Décroissance alternative

Antoinette Loup

Décroissance alternatives

Montreux le 2.09.2024

1820 Montreux

Président du Conseil communal

Olivier Müller

1820 Montreux

Démission du conseil communal

Monsieur le Président, mesdames , messieurs les conseillères et conseillers ,

Par ce courrier, veuillez prendre note de ma démission du conseil communal de Montreux

Pour la séance du 9 octobre 2024 ainsi que ma démission de la CCO .

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler aux côtés de personnes très engagées pour notre commune et les remercie pour leur exemple.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, mes meilleurs messages et plein succès pour votre législature.

Antoinette Loup

Pour le groupe Décroissance Alternative

